



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 14 juin 2022 à 18h

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Michel DUHAMEL, Bruno CAZERES, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Hélène FRANCES, Sandrine TREBUCQ, Ingrid BOUTARFA, Caroline ECORCHON, Jean-Baptiste MARTINEZ

Absents : Noémie DEUTSCH (procuration pour Michel DUHAMEL), Régine TOSON (pour Gisèle VINCENT), Jean TRILLE (pour Bernard JOUCLA), Bernard LHOSSEIN (pour Denis FEGNE), Stéphanie MARQUEZ (pour Dominique GAYE), Alexandre ARRIZABALAGA (pour Philippe SOULE-PERE), Juliette SALANNE (pour Hélène FRANCES), Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES **Nombre de conseillers en exercice :** 23 **Date de la convocation :** 9 juin 2022

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT
Cadre d'emploi : ATTACHÉ TERRITORIAL / Grade : ATTACHÉ TERRITORIAL**

*Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 332-14 et L313-1,
Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
Considérant le tableau des emplois ;
Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de Responsable de la communication, du secrétariat du Maire et des Elus et Assistant(e) du Directeur Général des Services ;*

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent de Responsable de la communication, du secrétariat du Maire et des Elus et Assistante du Directeur Général des Services à temps complet,
- A ce titre, cet emploi est ouvert aux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux au grade d'attaché territorial,
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :
 - Responsable de la communication : définition et mise en œuvre des orientations en matière de communication, etc.
 - Responsable du Secrétariat du Maire et des Elus : préparation et suivi des conseils municipaux, des commissions, accompagnement en transversalité des élus, etc.
 - Assistante du Directeur Général des Services : gestion et suivi des demandes de subventions, gestion et suivi des marchés publics, gestion de projet, etc.
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.
- La modification du tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De créer un emploi permanent à temps complet de Responsable de la communication, du secrétariat du Maire et des Elus et Assistant(e) du Directeur Général des Services au grade d'attaché territorial du cadre d'emplois des attachés territoriaux à raison de 39 heures hebdomadaires.
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le... 17 JUN 2022
de la publication le... 17 JUN 2022
IBOS, le... 17 JUN 2022
Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,

Denis FEGNE

